



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'Etat
dans les Hauts-de-Seine

2020





Le contexte exceptionnel de l'année 2020, marqué par la crise sanitaire de Covid-19, a durablement bouleversé nos repères et la vie de nos concitoyens. Les services de l'Etat, en lien permanent avec les collectivités locales et les différents acteurs du territoire, se sont fortement mobilisés face à cette situation inédite, afin d'assurer la santé des hauts-séquanais et de limiter la propagation de l'épidémie.

En raison de la crise, le Rapport d'activité des services de l'Etat 2020 revêt une importance particulière, à la fois en tant que premier reflet de notre action sur le territoire, mais également au regard des nombreux défis qu'il nous a été donné de relever cette année. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce rapport retrace l'activité de l'Etat dans le département, à travers les chiffres et événements les plus marquants de l'année.

Véritable poumon économique de l'Ile-de-France, le département des Hauts-de-Seine a été sévèrement touché par les conséquences économiques de la crise. Un travail considérable a dû être mené par les services de l'Etat pour assurer la continuité du service public et mettre en place le plan de relance initié par le Gouvernement.

Au-delà de la gestion de l'épidémie, les services de l'Etat dans les Hauts-de-Seine se sont pleinement investis pour continuer d'œuvrer à un service au public de qualité, qu'ils travaillent à rendre le territoire plus sûr, plus attractif sur le plan économique, le logement plus accessible, ou encore à réduire les fractures territoriales.

La crise a aussi renforcé le travail commun mené avec nos partenaires, privés comme publics, qui a permis de faire aboutir des projets de grande ampleur. J'appelle de mes vœux une coopération encore renforcée à l'avenir au service du dynamisme et du développement territorial. Notre action conjointe sur des volets stratégiques comme le soutien à l'emploi, la promotion de la construction durable ou encore la préparation des JOP 2024, nous permettra d'accompagner ensemble les grandes mutations du département.

Le Préfet
Laurent HOTTIAUX



L'Etat mobilisé face à la crise

Gérer la crise sanitaire	P 4
Soutenir l'économie et préserver l'emploi	P 8
Assurer la protection sanitaire de tous les alloséquanais en période de crise	P 14



L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

Garantir la sécurité et lutter contre le séparatisme	P 18
Aménager le territoire et adapter l'offre de logement	P 21
Accompagner les projets de renouvellement urbain	P 24
Un territoire durable et équitable	P 26
Adapter l'offre de logement	P 29
Moderniser le service public	P 31
Protéger les plus vulnérables	P 35
Renforcer la cohésion sociale	P 39
Soutenir les collectivités territoriales	P 43

Gérer la crise sanitaire

La crise sanitaire de Covid-19 a profondément bouleversé l'activité de l'ensemble des services de l'Etat durant l'année 2020, services qui se sont mobilisés autour du Préfet dans la gestion de la crise et de ses conséquences : l'ARS, le cabinet du Préfet mais également les services de police, la BSPP, la DDPP, la DIRECCTE, la DASEN et la DRIHL.



Des services dédiés ont été créés à mesure que la crise faisait apparaître de nouveaux enjeux, telle que la cellule « contact tracing », la cellule « Appui et Suivi des EPHAD » ou encore les cellules « Tests » et « masques / Equipements de protection individuelle (EPI) / matériel ».

Concernant les masques, l'ARS 92 s'est mobilisée pour approvisionner de manière ciblée les publics prioritaires, notamment les résidents d'EHPAD, des hôpitaux et des centres d'hébergement. Elle a ainsi collecté, centralisé et redistribué **plus de 14 000 masques à destination des publics les plus fragiles, en plus des dotations nationales classiques.**

Après la phase de gestion de la crise aigüe, la seconde phase a consisté en un contact régulier avec les établissements médico-sociaux et plus largement en une animation territoriale menée auprès des structures de villes et des hôpitaux, matérialisée par un contact téléphonique fréquent, permettant de suivre les groupements de cas et d'apporter un soutien aux structures et d'établir une cartographie des ressources disponibles.

La mobilisation des filières gériatriques du territoire et des expertises en termes d'hygiène ont permis de lutter contre la propagation du virus dans les établissements. La préfecture et l'ARS ont conjointement œuvré à renforcer l'accompagnement des personnels en EHPAD ainsi qu'à la prise en charge des surcoûts budgétaires « Covid ».

Le conseil départemental a apporté également son appui, notamment concernant le dépistage des personnels et des résidents des EHPAD, appui étendu aux résidences autonomie qui relèvent de sa compétence exclusive.

1

Un pilotage inédit et évolutif : d'une gestion de crise aiguë à une crise chronique

Montée en charge de la cellule départementale de crise

Le département des Hauts-de-Seine a été impacté très tôt par la crise sanitaire, **les premiers cas de covid ayant été identifiés dès le mois de février 2020.**

La Cellule d'Appui Départementale de l'ARS a été activée dès le 26 février, avec un numéro dédié, afin de réceptionner les appels des partenaires territoriaux et du public.

Déploiement soutenu du dépistage

Troisième département de la région le plus touché en nombre de cas positifs à la fin 2020, les Hauts-de-Seine ont déployé un large dispositif de dépistage afin de limiter les contaminations, selon la logique du « tester, alerter, protéger » établie par le Gouvernement.

Entre mai et septembre 2020, près de **17 opérations de dépistage** ont été réalisées en barnums avec le concours des villes, de l'APHP et de l'ARS.



Barnum de dépistage organisé en juin 2020 avec la commune de Châtenay-Malabry.

Source : Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (DD 92)

Le dernier trimestre 2020 a été consacré au développement des centres de dépistage, avec l'ouverture de **2 points de dépistages pérennes** à Issy-les-Moulineaux et au CNIT de la Défense à partir de septembre.

La mise à disposition à titre gracieux de ce site emblématique de La Défense a été rendue possible grâce à la mobilisation exceptionnelle du réseau de partenaires de la préfecture.

Au 24 décembre 2020, avec **95 points de dépistage**, les Hauts-de-Seine se situaient en troisième position régionale en nombre de points de prélèvements recensés, et réalisaient à cette période plus de **125 000 tests** hebdomadaires.

Ce dispositif a été déployé pour faire face au nombre important de contaminations dans le département : plus de 70 000 cas positifs et plus de 120 000 cas-contact ont été déclarés entre la mi-mai (date de début des tests) et fin décembre 2020.

Sur ces cas, 2 300 signalements ont fait l'objet d'investigations épidémiologiques par l'ARS car ils concernaient des collectivités hors établissements sanitaires et médico-sociaux (clusters en crèches, écoles, entreprises, etc...).



Viste centre dépistage CNIT
2020-10-08

Source : Préfecture 92

La vaccination a démarré dès le 29 décembre 2020 dans le département et a visé les personnes âgées résidant en EHPAD et en unités de soins longue durée, ainsi que les soignants.

2 Une coordination renforcée avec les collectivités territoriales

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures sanitaires, le Préfet des Hauts de Seine a lancé très rapidement un dispositif de communication opérationnelle avec les collectivités locales. Des audioconférences régulières sont organisées et **une boîte mail fonctionnelle dédiée « pref-covid19 » est créée afin de diffuser une lettre d'information et de faciliter les échanges avec les collectivités.** Cet outil a permis de répondre rapidement aux milliers de questions posées par les services des mairies et des parlementaires et de transmettre les informations relatives au suivi de la crise au fil de l'eau.

Les échanges informels entre le cabinet du Préfet et les communes furent permanents pour apporter des informations et un soutien sur la gestion de la crise au plus près du terrain.

Par ailleurs, une communication régulière sur le site internet de la préfecture, par voie de presse et sur les réseaux sociaux, a été déployée afin d'informer la population des mesures propres au département.



Audioconférence tous les 15 jours avec les maires et parlementaires du département sous l'égide du Préfet pour suivre la gestion de l'épidémie de COVID et endiguer sa progression- Source : DD 92



3 Une mobilisation des opérateurs médico-sociaux

Au début de la crise, les services du cabinet du préfet ont été mobilisés par la réservation de places en crèches pour les personnels soignants et ont pu redistribuer, suite à de nombreux dons d'entreprises, des équipements de protection individuelle aux services de réanimation du département.

Interlocuteur des **opérateurs de santé hospitaliers et de ville**, l'ARS a accompagné les changements organisationnels des filières de soins et des services des hôpitaux en vue de l'armement progressif de lits de réanimation, facilitant ainsi la montée en charge rapide de ces structures. **Au plus fort de la crise, 349 lits de soins critiques (réanimation + USC) ont ainsi pu être mobilisés dans le département pour accueillir les habitants du département** mais également les franciliens essentiellement issus de la petite couronne.

L'Etat a joué un rôle important dans la diffusion des informations et doctrines au fil des évolutions, et a permis de faire remonter les difficultés matérielles et humaines rencontrées par les acteurs de terrain.

Une liaison régulière a été assurée avec l'ensemble des établissements médico-sociaux et le conseil départemental, notamment sur le suivi des projets d'hébergement temporaires après les sorties d'hospitalisation.

Enfin, avec l'appui de l'ARS et des opérateurs médico-sociaux, des séjours ont été mis en place durant les mois de juillet et août 2020 ainsi que durant les vacances scolaires de la Toussaint et Noël pour accueillir les enfants en situation de handicap afin de soulager les parents épuisés par la période de crise.

- **2 centres** de dépistages pérennes
- **95 points de dépistage** fin 2020
- **17 opérations de dépistage** en barnum entre mai et septembre 2020
- Pic de tests atteint à la semaine du 24 décembre avec **126 438 tests** réalisés, soit le 2ème département d'Ile-de-France en nombres de tests réalisés la semaine du 24 décembre 2020

- **14 400 masques chirurgicaux et FFP2** collectés et redistribués de façon ciblée aux **publics prioritaires** (EHPAD, hôpitaux, centres d'hébergement) par la DD 92, en sus des dotations nationales lors du premier confinement

- **865 000 masques distribués par la DRIHL** aux acteurs associatifs pour les publics en grande précarité

- **69 313 cas positifs et 118 035 cas contacts** recensés entre le 13 mai et le 27 décembre 2020, soit le 3ème département d'Ile-de-France le plus touché après Paris et la Seine-Saint-Denis

Soutenir l'économie et préserver l'emploi

1 L'instauration de mesures d'urgence inédites en soutien à l'économie

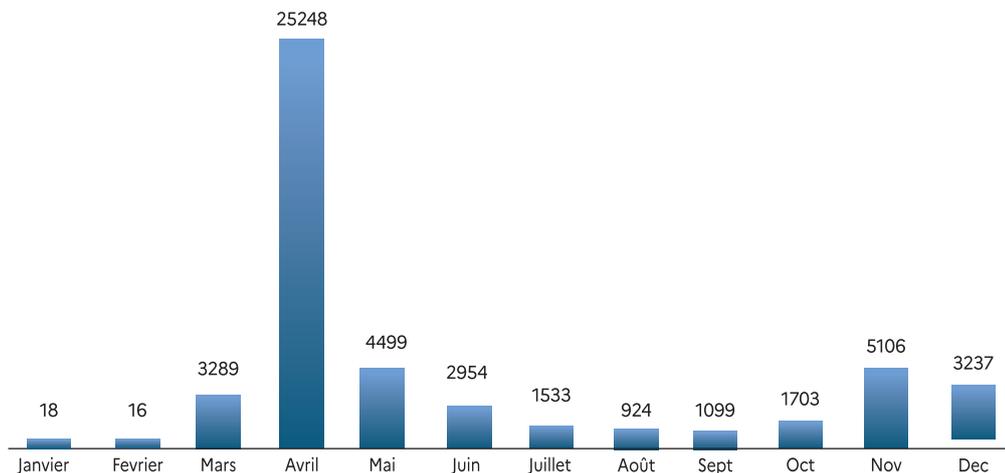
Les conséquences de la crise sanitaire ont sévèrement touché les entreprises. L'économie départementale a montré des signes de fragilité lors de l'année écoulée, avec un taux de chômage ayant atteint 7,3 % au second semestre 2020, contre 5,3 % au premier semestre, touchant particulièrement les plus jeunes, comme le démontre l'augmentation de plus de 25 % des jeunes demandeurs d'emploi de catégorie A sur un an.

De plus, le nombre de procédures collectives a augmenté de 60 % entre 2019 et 2020 (134 Plans de Sauvegarde de l'Emploi et Ruptures Conventionnelles Collectives en 2020 contre 84 en 2019).

Les principaux secteurs touchés par les pertes d'emploi étant la construction, le commerce, le conseil, l'édition, l'audiovisuel et la diffusion et l'industrie pharmaceutique. Par conséquent, des mesures exceptionnelles de soutien à l'économie ont été mises en place.

L'Etat a donc instauré un mécanisme **d'activité partielle** afin de limiter l'impact de la crise sur les secteurs ayant subi des fermetures ou de fortes restrictions d'activité. Ainsi, 50 858 demandes d'activité partielle ont été déposées dans le département, soit 11,7 % des demandes franciliennes, avec un pic enregistré en avril 2020, au lendemain du premier confinement.

Nombre de demandes d'activité partielle dans les Hauts-de-Seine en 2020



Le département des Hauts-de-Seine est ainsi le 2ème département bénéficiaire de l'activité partielle de la région. En 2020, **139 070 demandes d'indemnisation** ont été traitées, soit **1,15 Md€** versés aux entreprises altoséquanaises.

En comparaison, en 2019 seules 126 demandes d'activité partielle avaient été autorisées sur l'année.

Sept secteurs concentrent la moitié des demandes, parmi lesquels : la restauration et l'hébergement (15%) ou encore le commerce de détail (9%). A noter également que 225 entreprises ont eu recours au nouveau dispositif d'activité partielle longue durée (APLD).

Répartition de l'indemnisation au titre de l'activité partielle en 2020 sur la région IDF



Le Fonds de solidarité constitue un autre mécanisme d'aide soutenu par l'Etat et les collectivités territoriales. A partir du mois d'août, la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) a mis en place une cellule dédiée au traitement des demandes du fonds de solidarité, et 30 000 demandes ont ainsi été instruites entre août et décembre 2020.

Au final, 50 000 entreprises, commerçants, artisans et auto-entrepreneurs ont pu bénéficier de **368 M€** pour compenser leur perte de chiffre d'affaires. En termes géographiques, on constate une forte proportion d'aides versées aux entreprises implantées dans le bassin de Paris-Ouest-La-Défense (140,2 M€).

Nombre de demandes d'activité partielle dans les Hauts-de-Seine en 2020

EPT Boucle Nord de Seine
82,6 M€

à destination de
10 290 Entreprises



EPT Paris Ouest La Défense
140,2 M€

à destination de
18 632 Entreprises



EPT Vallée Sud Grand Paris
71,9 M€

à destination de
10 176 Entreprises



EPT Grand Paris-Seine Ouest
74,0 M€

à destination de
10 301 Entreprises

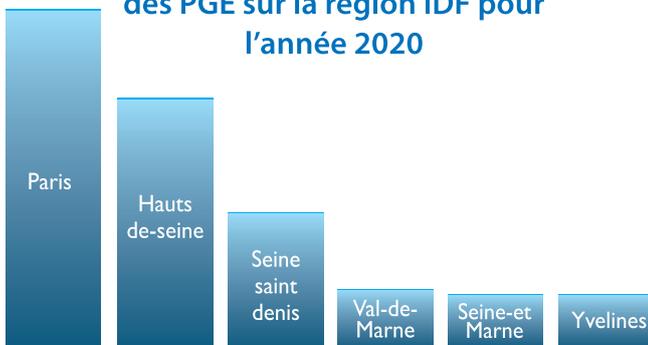


Source : Sous-préfet chargé du développement économique et de l'emploi

L'Etat mobilisé face à la crise

Par ailleurs, le **Prêt Garanti par l'Etat (PGE)** a également été particulièrement utilisé au sein du département. A ce titre, **12,1 Md€** ont été alloués aux entreprises altoséquanaises, **soit 10 % de la somme des PGE alloués au niveau national (125 Md€)**, reflétant le poids économique considérable du département, tant au niveau régional (23 % du PIB régional) que national.

Répartition de l'allocation des PGE sur la région IDF pour l'année 2020



Les services en charge du recouvrement des échéances fiscales et sociales ont également été mobilisés en vue de reports d'échéances et d'établissement d'échéanciers afin de préserver la trésorerie des entreprises. Ainsi, les reports d'échéances fiscales ont représenté plus de 235 M€, et 536 M€ n'ont pas été recouverts, faisant l'objet de plans d'échelonnement de dettes sociales. L'ensemble de ces mesures a permis de limiter les procédures de redressement et de liquidation judiciaire.

Les services de l'Etat se sont mobilisés pour accompagner le soutien de l'économie. Ils ont notamment participé aux comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) élargis et hebdomadaires, de mars à l'été 2020 puis selon un rythme bimensuel, ce qui a permis à 79 entreprises de solliciter des prêts entre mai et décembre 2020. La DDFIP a participé à l'octroi du report de paiements d'échéances pour les particuliers à hauteur de 2 M€ lors du premier confinement. De plus, il a été décidé, pour les mois de décembre et novembre 2020, de prendre des

arrêtés préfectoraux exceptionnels de dérogation au repos dominical pour les commerces du département qui le souhaitent, afin de pallier l'impact des fermetures imposées lors des confinements.

Enfin, l'inspection du travail, qui a également été impactée par la crise, a su adapter les modalités d'interventions des inspecteurs afin de se mobiliser sur le contrôle et l'accompagnement des entreprises dans la crise sanitaire.

1 266 interventions ont été réalisées sur les mesures d'hygiène et de sécurité des salariés, ainsi que sur le respect des différents protocoles sanitaires, et 278 interventions sur des vérifications de la réalité de l'activité partielle.

2

Le déploiement du plan de relance : relancer l'économie et moderniser les secteurs prioritaires



Visite de l'entreprise Elie Bleu à Gennevilliers.
Bénéficiaire du plan de relance (26/11/2020)
Source : Préfecture 92

Le gouvernement a annoncé dès l'été 2020 un plan de relance de 100 Md€ avec le soutien de l'Union Européenne. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a abondé l'enveloppe départementale de la dotation au soutien à l'investissement local (DSIL) de près de 2,8 M€ venant s'ajouter à la dotation classique (3,6 M€). Cette enveloppe spéciale a permis de soutenir 3 projets dans les domaines de la transition écologique, de la résilience sanitaire (équipements, mobiliers, construction) et de l'entretien du patrimoine public.

A cela, s'ajoute un soutien aux différents projets industriels : en 2020, 7 dossiers présentés par des entreprises alto-séquanaises ont été retenus dans le cadre des différents appels à projets du plan de relance (aéronautique, 5G auto, territorial, résilience), pour un financement total de 15,4 M€. Le département des Hauts-de-Seine est ainsi le **1er département bénéficiaire des financements destinés aux entreprises et à l'industrie au niveau régional en 2020**.

Le plan de relance est notamment tourné vers les jeunes, avec le déploiement du plan « un jeune, une solution ». Dès juillet 2020, un plan d'action et un comité de pilotage départemental ont été mis en place, autour de 3 axes, déclinés sur les 4 bassins d'emploi : communiquer et informer sur les aides au recrutement, soutenir le développement de l'apprentissage, et accompagner et former les publics les plus éloignés.

Apprentissage

L'opération « places vacantes », d'octobre à novembre 2020, a permis le recensement et la mise en relation entre 19 Centres de formations d'apprentis (CFA) présentant 500 places vacantes, et 13 prescripteurs (Missions locales, Pôle emploi...).

L'opération « apprentis sans contrat », de novembre 2020 à janvier 2021, a quant à elle permis le recensement et la qualification de 800 jeunes sans contrat et une campagne de diffusion à plus de 7 000 contacts en entreprise.

Ces opérations, qui se concentrent principalement sur les premiers niveaux de qualification en apprentissage, ont permis une **hausse de 61,3 % du nombre de contrats signés** dans les Hauts-de-Seine entre 2019 et 2020, soit **25 272 contrats** (contre 15 671 en 2019).

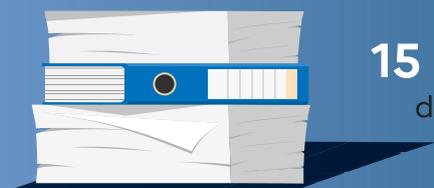
25 272 contrats signés
dans les Hauts-de-Seine
campagne 2020-2021

Source : DGEFP



15 671 contrats signés
dans les Hauts-de-Seine
en 2019

Source : DGEFP



L'Etat mobilisé face à la crise

Les 9 Missions locales du département ont vu leur activité fortement impactée par la crise, qui les a forcées à fermer leurs locaux pendant le 1er confinement, tout en maintenant toutefois leur activité en distanciel. La part de jeunes accueillis pour la première fois a ainsi connu une baisse de 3,1 % par rapport à 2019, alors que la part de jeunes accompagnés sur un temps long par les Missions locales a augmenté de 5,4 %. De plus, 833 jeunes ont intégré le dispositif Garantie jeunes, soit un taux de réalisation de l'objectif de 79,7 %.

Si l'activité a été sensiblement touchée par la crise, notamment par la difficulté d'adapter l'accompagnement individuel à distance pendant le confinement, ainsi que par les difficultés de recrutement des conseillers jeunes, auxquelles s'ajoutent des contraintes logistiques (capacité des salles de formation), ce retard a été en grande partie rattrapé au dernier trimestre 2020.



3 La poursuite de l'animation territoriale des bassins d'emploi

Le lancement national du plan « un jeune, une solution » a favorisé la relance des quatre bassins d'emploi du département. De nouvelles feuilles de routes ont été établies conjointement par les services de l'Etat et de la Région en partenariat avec les quatre Etablissements Publics Territoriaux (EPT).

La crise sanitaire a fortement impacté l'activité des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), qui ont quasiment toutes déposé des demandes d'activité partielle, et ont bénéficié des différentes aides déployées par l'Etat.

Selon les derniers chiffres connus, 3 503 salariés étaient en insertion en 2019 et 390 jeunes ont suivi un parcours d'insertion par l'activité économique en 2020. Par ailleurs, le taux de sortie dynamique (contrat, formation...) était de 73 % en 2020, un taux supérieur au niveau régional (67 %). Les moyens alloués à ces structures ont été renforcés en 2020 : environ **105 M€, soit 11 % de plus qu'en 2019**.

1,15 Md€ versés aux entreprises alto-séquanaises au titre de l'activité partielle

12,5 Md€ de PGE octroyés dans le département, soit 10 % de la somme allouée au niveau national

+ 61,3 % de contrats d'apprentissage signés en 2020 soit 25 272 contrats (15 671 en 2019) (cible réforme prioritaire pour la campagne 2021-2022 : 28 625)

- Financement des SIAE (somme)
- Nombre de demandes de chômage partiel traitées
- Nombre de conventions de revitalisation des territoires (pas pertinent en 2020)

1^{er} département bénéficiaire des financements destinés à l'industrie et aux entreprises au niveau régional

368 M€ alloués au titre du fonds de solidarité



Assurer la protection sanitaire de tous les hauts-sévrais en période de crise

1 La prise en charge des plus vulnérables

Création de centres Covid Précaires dans les Hauts de Seine

L'Etat a mis en œuvre des actions en direction des publics les plus vulnérables, particulièrement exposés à la crise. Le Préfet des Hauts de Seine (en lien avec la DRIHL et l'ARS) a ouvert des places en **centres dits «Covid précaires»** destinés à mettre à l'abri des personnes SDF positives à la covid-19 ne pouvant être confinées dans leurs structures, ou celles en attente de leur test PCR.

Création de centres «Covid précaires»

2 centres destinés aux personnes SDF positives ont été mobilisés **l'un au Centre d'accueil et de soins hospitaliers (CASH) de Nanterre (48 places), qui a été le premier ouvert en Ile-de-France**, et l'autre dans les locaux du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) à Chatenay-Malabry (50 places) avec le concours de Médecins sans Frontières et du Conseil régional d'Ile de France.

Des équipes mobiles sanitaires et une procédure de déclaration des malades auprès de l'ARS et de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) ont été mises en place. Une distribution massive de produits d'hygiène, de gel hydro-alcoolique et de plus de **865 000 masques** a été réalisée par les services de la DRIHL en direction des acteurs associatifs, pour les publics en grande précarité et les professionnels du secteur Accueil Hébergement Insertion (accueils de jour, maraudes, publics hébergés à l'hôtel par le 115, centres d'hébergement généralistes, etc.).

De plus, durant le 1er confinement, le repérage et l'orientation des personnes précaires se sont intensifiés : 3 maraudes médicalisées ont été mises en place par la préfecture avec l'ARS.



Maraude Croix-Rouge - Source : Préfecture 92

Une proposition vaccinale à destination des personnes âgées

Le mois de décembre 2020 a été dédié à la préparation de l'organisation de la vaccination pour les personnes âgées résidant en EHPAD et en unités de soins longue durée ainsi que les soignants, avec un démarrage de la vaccination dès le 29 décembre 2020 dans le département des Hauts-de-Seine dans 3 établissements : l'EHPAD public Jean Rostand à Sèvres, l'USLD du CH Rives de Seine et l'USLD de Louis Mourier. Le département des Hauts-de-Seine a fait partie des premiers départements d'Ile-de-France à vacciner les soignants et les résidents des établissements hospitaliers publics via un approvisionnement par l'AGEPS.

Des mesures exceptionnelles pour soutenir l'aide alimentaire

Dès le début du 1er confinement, pour pallier la fermeture des banques alimentaires et des accueils de jour, la préfecture a mis en place une instance départementale de coordination sur le volet de l'aide alimentaire, composée d'acteurs institutionnels et d'associations (DRIHL, Conseil départemental, association des maires, SIAO, CAF, acteurs de l'aide alimentaire).

Cette instance s'est réunie deux fois par mois sous forme d'audioconférences et a permis de venir en aide aux plus précaires. Ce réseau d'entraide a été maintenu tout au long du confinement (livraison de produits d'hygiène, alimentaires, EPI etc.). A la sortie du premier confinement, ces réunions ont continué sur un rythme bimensuel.



Des crédits exceptionnels (**1,3 M€**), dans le cadre des plans d'urgence, ont permis de soutenir les associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire pour répondre aux besoins des personnes précarisées par la crise sanitaire. De plus, plus de **2 M€** de tickets services ont été distribués tout au long de l'année pour assurer l'accès aux prestations de première nécessité des ménages hébergés à l'hôtel et des personnes sans-abri dans les accueils de jours. L'Etat a également financé et piloté une distribution coordonnée de colis alimentaires entre le SIAO et le Secours populaire au profit des ménages hébergés à l'hôtel. Cette opération a permis la distribution de plus de 5000 colis alimentaires entre le 1er avril et le 31 mai 2020.

2 L'hébergement d'urgence à l'épreuve de la crise sanitaire

Le dispositif d'hébergement et de prise en charge des publics les plus précaires ont été très fortement impactés par la crise sanitaire. Le dispositif a été renforcé tout au long de l'année 2020 par la mobilisation d'hôtels ou de nouveaux centres d'hébergement d'urgence.

Au 31 décembre 2020, **7 300 places d'hébergement généraliste** étaient ainsi ouvertes dans le département, soit un renfort de près de 1 000 places par rapport à 2019 (4 400 places dans le dispositif hôtelier, 534 places en centres d'hébergement d'urgence temporaires maintenus dans le contexte sanitaire, 837 places en centres d'hébergement d'urgence pérennes, 1 525 places en centre de stabilisation et d'insertion).

Le défi de l'hébergement des personnes sans domicile

L'hébergement des personnes sans domicile pendant la crise sanitaire a représenté un défi important. Les accueils de jours ont été fermés et un bon nombre de dispositifs d'hébergement ont dû suspendre les nouvelles admissions pour limiter les risques de contamination et constituer des chambres d'isolement. Une instance départementale a été mise en place afin de faire le suivi de la situation sanitaire dans les centres d'hébergement d'urgence, réunie sous forme d'audioconférences toutes les semaines. Elle a rassemblé tous les gestionnaires de centres et les acteurs institutionnels avec pour objectif d'accompagner les centres dans la gestion de la crise et de trouver des solutions d'hébergement temporaire.

La prolongation de l'état d'urgence a entraîné une prolongation administrative de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet 2020 et donc le maintien des capacités d'hébergement, pour limiter les remises à la rue sèches et réduire les risques sanitaires. Pour ce faire,

69 276 nuitées hôtelières complémentaires («nuitées covid») ont été financées dans le département depuis le 20 mars 2020. Des places dites « de desserrement » ont été créées dès le début du confinement pour accueillir les personnes à la rue non-malades, et répondre au gel des admissions dans certaines structures d'hébergement.

Expulsions locatives

L'année 2020 a été marquée par une baisse significative du nombre de commandements à quitter les lieux et de réquisitions de la force publique par les bailleurs, ainsi que du nombre de concours de la force publique (CFP) octroyés et des expulsions réalisées.

En effet, la situation sanitaire a conduit le gouvernement à prolonger la trêve hivernale au 10 juillet 2020 et à donner pour instruction de limiter les expulsions locatives sans solution de relogement ou d'hébergement. De nombreux bailleurs sociaux ont ainsi fait le choix de retarder les procédures d'expulsion des locataires de leur parc, le nombre d'expulsions réalisées a ainsi été divisé par deux entre 2019 et 2020.

3 La protection du consommateur face à la crise

La priorité a été donnée à la sécurité sanitaire des altoséquanais et à la continuité du service public. Les services de l'Etat chargés de la protection des populations (DDPP) ont réalisé **4 164 inspections et contrôles en 2020, parmi lesquels 1 691 ont révélé un ou plusieurs manquements**, contre 5 261 en 2019, une diminution causée par la fermeture de nombreux établissements pendant les périodes de confinement et le recours au télétravail, limitant le nombre des contrôles.

Lors du premier confinement, de nouveaux enjeux sont apparus, liés aux produits en lien avec la crise et nécessitant des actions de contrôle dédiées, comme des contrôles de l'interdiction de la vente de produits non-essentiels (116 contrôles et 16 avertissements), des contrôles du respect de l'encadrement des prix des gels hydro-alcooliques (360 contrôles, 77 avertissements), ainsi que de la sécurité de ces gels (prélèvements et retraits-rappels de produits). De plus, 613 contrôles des masques mis à disposition du public ont été réalisés.

Les services de l'Etat ont également fait preuve de vigilance vis-à-vis des arnaques liées à la mise en vente de produits « anti-covid » : 47 contrôles ont été réalisés. Dans le secteur des prestations de service, les contrôles des sociétés de dépannage à domicile se sont poursuivis, et notamment les entreprises prélevant des « majorations Covid-19 », pouvant aller jusqu'à 100 % du prix de la prestation.



Accompagnement réglementaire des évolutions de la crise

Les services du cabinet du préfet se sont aussi attachés à accompagner réglementairement les évolutions de la crise, avec la prise de près de 60 arrêtés préfectoraux, visant notamment les rassemblements, l'interdiction de certains événements, et dans un second temps, la réglementation des ouvertures d'établissements recevant du public. PLD ARENA a fait l'objet d'un accompagnement particulier : un protocole a été élaboré à la reprise des entraînements des joueurs professionnels de rugby et de la reprise de public à la rentrée 2020.

Dès l'été 2020, de nombreux arrêtés relatifs au port du masque ont été pris, et le cabinet, accompagné par la DCL, a ainsi défendu plus de 10 contentieux sur ce sujet. L'édiction de ces normes s'est accompagnée de contrôles entraînant la prise d'arrêtés de fermeture provisoire des établissements en infraction.

Près de **50 arrêtés de fermeture provisoire** ont été pris et environ **80 mises en demeure** ont été notifiées cette année.

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

Garantir la sécurité et lutter contre le séparatisme

1 Sécurité des biens et des personnes et lutte contre la radicalisation

Une baisse de la délinquance et une amélioration de l'activité judiciaire

Les Hauts-de Seine enregistrent pour l'année 2020 **une baisse de 16,28 % des atteintes aux biens** qui constituent la majeure partie de la délinquance du département (56 %). Les mesures de confinement, aux effets dissuasifs, expliquent en partie cette baisse.

En effet, de nombreux indicateurs des atteintes aux biens sont en baisse, comme les vols avec violences et les vols à main armée, la délinquance liée à l'automobile (- 14,12 %) ou encore les vols par effraction (- 7,86 %). De plus, les faits élucidés en matière de vols par effraction sont en forte hausse, le taux d'élucidation étant de 15,13% contre 9,96 % en 2019. Les Mineurs Non Accompagnés sont surreprésentés dans les interpellations de ce type, tout comme dans les vols dans les locaux industriels et commerciaux, qui augmentent en 2020 (+ 27,01 %). La part des MNA dans la totalité des mis en cause s'élève à 41,25 % pour l'année 2020, contre 23,42 % en 2019, constituant le phénomène délictuel majeur de cette année. Une réflexion, et des actions nouvelles ont été engagées concernant la délinquance multirécidiviste des MNA, dont l'impact sur les atteintes aux biens du département est conséquent.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) sont également en baisse de 2,79 %, tout comme les violences crapuleuses (- 15,40 %).

En revanche, on constate une augmentation des violences non crapuleuses et notamment des coups et blessures volontaires, tout comme des violences sexuelles (+ 4,70 %).

Les infractions à la législation sur les stupéfiants baissent de 16,92 %, avec une activité pourtant intense en 2020. Dans le cadre de la loi de programmation 2018 - 2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019, **l'amende forfaitaire délictuelle (AFD)** a été mise en place au 1er septembre 2020 pour les stupéfiants dont **647** ont été réalisées pour l'année 2020.

A partir de l'été 2020 est également survenu, le phénomène de la consommation de masse du protoxyde d'azote. Le trafic généré par cette consommation a été freiné par l'action innovante de la DTSP 92 et du parquet : 10 affaires ont mené à 20 interpellations et à la saisie de 353 bonbonnes et 22 659 capsules, toutes assorties de réponses pénales significatives.



Opération Stup - Source : Préfecture des Hauts-de-Seine

Des opérations d'ordre public marquées par la crise sanitaire

A la suite des différentes mesures gouvernementales, la DTSP 92 a mis en place des opérations visant à faire appliquer les mesures sanitaires. Pendant les confinements, les effectifs ont été engagés dans le contrôle du respect des règles, avec **23 139 verbalisations réalisées** dans le cadre de la covid-19, parmi lesquelles 10 254 pour non-respect des règles de déplacement, 3 441 pour non-port du masque sur la voie publique ou encore 515 pour non-respect du couvre-feu.



Opération de contrôle du couvre feu
Source : Préfecture des Hauts-de-Seine

Le contexte sanitaire et la mise en place du couvre-feu ont aussi révélé l'organisation de fêtes sauvages qui ont toutes été dispersées. Lors de la Saint-Sylvestre, trois rave-party ont été ainsi dispersées, avec judiciarisation des faits.

Par ailleurs, 384 services d'ordre locaux ont été à la charge de la DTSP 92 en 2020, marquant une baisse d'organisation d'évènements de tout ordre par rapport à 2019 (604) en raison du confinement. Enfin, la lutte contre les rodéos de motocyclettes a été intense, avec 56 affaires réalisées, 75 interpellations et 29 engins saisis et confisqués.

Police de sécurité du quotidien dans les territoires d'actions prioritaires

La mise en place de la police de la sécurité du quotidien en 2019 a pris toute son envergure en 2020, notamment dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR) à Asnières, Colombes et Gennevilliers. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) et les atteintes aux biens (AAB) baissent sur les QRR, alors que les violences urbaines augmentent, notamment les outrages et les violences à dépositaires de l'autorité publique, prouvant l'implication des effectifs dans ces quartiers sensibles. La mise en place de trois « territoires d'action prioritaire » durant le deuxième semestre 2020 (Asnières, Nanterre et Bagneux) a aussi permis de dynamiser l'action policière sur différentes thématiques (stupéfiants, attroupements, nuisances etc.) et de maintenir l'attention à la lutte contre la radicalisation.

2 La lutte contre le séparatisme et la radicalisation

En dépit de la crise sanitaire, les services de l'Etat ont souhaité maintenir le rythme de travail des instances dédiées à la lutte contre le séparatisme et la radicalisation. Trois instances sont dédiées à ces politiques et pilotées par l'Etat :

- **les groupes d'évaluation départemental (GED)** plus particulièrement chargés du suivi des individus radicalisés, co-présidés par le Préfet des Hauts-de-Seine et le Procureur de la République, rassemblent les services de renseignements et de police. Les GED ont continué de se réunir durant toute l'année 2020 (tous les 15 jours) ;

- **la cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)**, instance chargée du suivi du séparatisme créée fin 2019 et installée en 2020 avant la crise sanitaire, travaille sur l'identification des différentes cibles dans le département. Véritable outil inter-services, elle permet de réaliser des environnements à 360° sur des cibles diverses (commerces, associations, lieux de culte) mais aussi sur des individus. Plus d'une centaine de cibles sont aujourd'hui étudiées. En sus des CLIR plénières, des groupes opérationnels ad hoc se réunissent autour du directeur de cabinet du Préfet des Hauts-de-Seine ;

- **les cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)** ont elles aussi continué de se réunir (une fois par mois) pour les situations nécessitant un accompagnement social impliquant fortement l'appui du conseil départemental.

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

3 Sécurité routière

L'année 2020 a vu le décès de 23 personnes sur les routes du département, parmi lesquels 35 % sont des deux-roues motorisés et 48 % des piétons seniors (contre respectivement 41 et 36 % en 2018).



Contrôle routier - Source : Préfecture des Hauts-de-Seine

Malgré la crise sanitaire, 70 actions de sensibilisation ont pu être menées en 2020 pour un budget de 50 800 €. Parmi celles-ci, figurent notamment une action de sensibilisation aux dangers de la trottinette (fin janvier), une conférence sur les risques routiers professionnels (fin avril) ou encore la semaine de la sécurité routière en entreprises (en mai).



Contrôle à la circulation des deux roues
Source : Préfecture des Hauts-de-Seine

Sécurité

- **4 164 interventions** de la DDPP dont 1 691 avec suite/ 12 fermetures administratives (5 261 interventions en 2019 dont 2 839 avec suite)
- Chiffres des contrôles relatifs au covid : **613 contrôles** des masques / **360 contrôles** prix gel hydroalcoolique / **47 contrôles** arnaques produits « anti-covid »
- Cabinet : **50 arrêtés** de fermeture provisoire et **80 mises en demeure** pour établissements en infraction
- Baisse de **16,28 %** d'atteintes aux biens
- Baisse de **2,79 %** d'atteintes volontaires à l'intégrité physique
- **23 139 verbalisations** dans le cadre de la covid-19
- **647 amendes forfaitaires délictuelles** dressées (stupéfiants)

Aménager le territoire et adapter l'offre de logement

1 Les Grands projets du territoire

Les projets au sein des OIN La Défense et Nanterre - La Garenne-Colombe

En 2020, plus de 210 autorisations d'urbanisme, dont la plupart sur le territoire des Opérations d'Intérêt National (OIN), ont été instruites par les services de l'Etat.

Face aux mutations induites par la crise sanitaire, une réflexion autour du campus Engie, dont le chantier a démarré à l'automne 2020, a été initiée pour faire du territoire des opérations d'intérêt national (OIN) de La Défense et Nanterre-La Garenne-Colombe, un territoire résilient et durable. Ainsi, l'Etat a continué en 2020 d'accompagner les grandes opérations d'aménagement au sein des OIN, en lien avec Paris La Défense (PLD) et les collectivités territoriales concernées. Il a aussi contribué aux importants projets de transports qui desservent le territoire, en particulier Éole et la future ligne 15 du métro Grand Paris Express (GPE), et a participé activement au déploiement de pistes cyclables temporaires à partir de la sortie du premier confinement, en particulier sur la RN13 en traversée de Neuilly à La Défense.

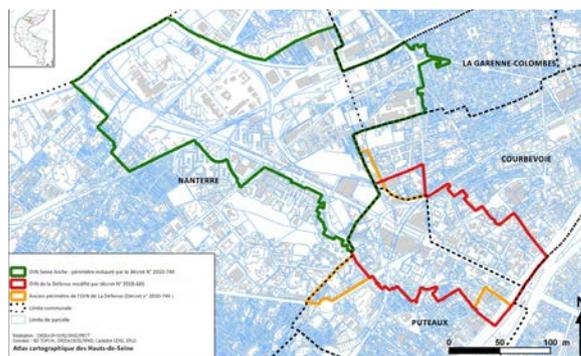


La Défense - Source : Préfecture 92

Le Projet Charlebourg-PSA et ZAC des Champs Philippe à La Garenne-Colombes

En 2020, l'Etat a poursuivi l'accompagnement de l'opération d'aménagement Charlebourg-faisant suite à la cession des terrains appartenant au groupe Peugeot société anonyme (PSA) sur la commune de La Garenne Colombes, aboutissant à la signature des permis de construire.

Périmètre des OIN de La Défense et Nanterre - La Garenne-Colombe



En 2020, l'Etat a également accompagné :

- **le projet de la ZAC des Groves**, projet ambitieux qui vise à créer le 11ème quartier de Nanterre qui devrait accueillir à terme 12 000 emplois et 12 000 nouveaux résidents. Ce projet s'articule autour d'un nouveau pôle de transports (réseau Éole et ligne 15 du Grand Paris Express). Les premiers permis de construire ont été instruits durant l'année 2020.
- **le projet de la ZAC des Papeteries à Nanterre** créé en 2017 sur la base d'un programme négocié avec l'État a une vocation principalement économique avec l'implantation d'un campus tertiaire et d'un parc d'activités pour PME – PMI et des espaces verts de loisirs. Il est entré dans une phase opérationnelle en 2020 avec le démarrage des chantiers.

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

2 Mobiliser le foncier public

Au regard de la rareté et du coût du foncier sur le territoire altoiséquanais, l'Etat s'est doté en 2020 d'une stratégie de mobilisation du foncier public. Ainsi, cette démarche coordonnée des services de l'Etat avec le concours de France Domaine et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) a permis d'aboutir à l'identification de sites et la mise en œuvre d'opérations telles que l'installation prochaine des services des ministères sociaux sur le site de l'ex-tour de l'INSEE à Malakoff ou encore la libération des sites de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) à Châtillon et Meudon et de l'Institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés (INSHEA) à Suresnes.

3 Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024

En préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, **2 communes des Hauts-de-Seine ont été sélectionnées en 2020 pour accueillir des épreuves sportives :**

- le site de **Paris la Défense Arena à Nanterre**, pour la Natation et les finales de Water-Polo
- le stade **Yves du Manoir à Colombes**, qui accueillera les épreuves de hockey-sur-gazon.

Par ailleurs, les complexes sportifs de Ville-neuve-la-Garenne et Asnières serviront de centre d'entraînement de handball, et de volley-ball pour Asnières. La piscine olympique municipale de Colombes abritera les entraînements de natation artistique.

En 2020, 27 communes des Hauts-de-Seine ont obtenu le label « Terre de jeux ». Ce label permet de bénéficier de subventions en échange d'un engagement à encourager la pratique sportive via des actions telles que la retransmission publique des Jeux Olympiques et Paralympiques ou encore l'organisation de rencontres avec des athlètes. En outre, 13 communes ont été labellisées « Centre de Préparation aux jeux » ce qui leur permet d'accueillir les délégations du monde entier le temps d'un stage de préparation, ou de servir de base arrière pendant les jeux.

• 2 communes sélectionnées



pour accueillir des épreuves des JOP 2024



4 De nouvelles mobilités

Grand Paris Express : un projet d'envergure à l'échelle européenne

Le projet de Grand Paris Express (GPE), et notamment les lignes 15 et 18, viennent irriguer l'ensemble du département. Afin de faciliter les travaux de réalisation des lignes 15 Sud et Ouest et faire de ces futures infrastructures de transport des axes structurants de l'aménagement durable, les services de l'Etat ont accompagné la Société Grand Paris (SGP) dans la tenue des délais de réalisation et ce, en dépit de la suspension des travaux durant le premier confinement en 2020. La ligne 18 et la gare d'Antony-pôle n'ont en revanche pas connu de retard, les travaux de génie civil ont commencé au troisième trimestre 2020. L'arrivée du GPE et le développement de nouvelles gares est aussi l'opportunité d'initier une démarche partenariale avec les collectivités territoriales. Celles-ci favorise la vitalité des quartiers en gare en veillant à renforcer la mixité sociale et l'intermodalité.

Déployer le plan vélo

Deuxième département francilien en nombre de kilomètres de pistes cyclables, le département des Hauts-de-Seine a poursuivi en 2020 le déploiement du plan « vélo et mobilités actives ».

Ce plan, présenté en 2018 par le Gouvernement, a pour ambition de tripler la part du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024. En 2020, 340 km d'aménagements cyclables sécurisés étaient ainsi fonctionnels dans le département après le premier confinement.

L'épidémie de covid-19 et la nécessité de distanciation physique ont offert l'opportunité de développer encore davantage l'usage du vélo, à travers l'aménagement de pistes cyclables provisoires sur les voies de circulations routières, dites « coronapistes ». Ainsi, entre la situation pré-confinement et le mois de juin 2020, il a été noté un doublement du nombre de vélos sur les aménagements pérennes.

Tramway 1 et 10

Si les travaux de prolongement de ces deux lignes ont connu un temps d'arrêt durant la crise sanitaire de 2020, des avancées notables ont été réalisées. Faisant suite à l'enquête publique qui s'est tenue en automne 2019, le projet de prolongement de la ligne du tramway T1 de Colombes vers Nanterre et Rueil-Malmaison a été déclaré d'utilité publique par le Préfet des Hauts-de-Seine. Piloté par Ile-de-France Mobilités et le Conseil départemental, ce prolongement qui prévoit une correspondance avec le RER A, la ligne L du Transilien et la future ligne 15 raccordera les territoires concernés à un réseau structurant de transports en commun.

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

Accompagner les projets de renouvellement urbain

1 Mobiliser les acteurs autour de projets d'envergure



Un travail de coordination et de négociation a été mené en particulier pour deux quartiers labellisés patrimoine du XX^{ème} siècle par le ministère de la culture.

La Butte-Rouge

En 2020, la commune de Châtenay-Malabry et les services de l'Etat ont engagé une démarche de négociation permettant de redéfinir le projet de rénovation du quartier sur des bases plus respectueuses du patrimoine. Il a ainsi été proposé une démarche en plusieurs temps : un temps long de protection patrimoniale, au moyen d'un classement en Site patrimonial remarquable et de manière à entamer la rénovation du quartier sans attendre le classement définitif, une protection suffisante du quartier à l'aide d'une modification du PLU.

La DRAC, la DRIEA et la ville ont ainsi travaillé tout au long de l'année 2020 pour rédiger les termes d'une modification du PLU permettant de concilier la valeur patrimoniale de la Butte Rouge avec le besoin de rénovation des logements.

Projet d'extension de l'Hôpital Ambroise Paré et réaménagement des abords

Le projet d'extension et de densification du site Hôpital Ambroise Paré prévoit à l'horizon 2028, le regroupement de l'hôpital Ambroise Paré avec celui de Raymond Poincaré de Garches sur le site de Boulogne-Billancourt. Porté par l'AP-HP, le projet a évolué dans sa programmation pour prendre en compte les nouveaux enjeux liés à la crise sanitaire (espace modulable, chambre isolée...) :

- un projet d'aménagement porté par l'EPT Grand Paris Seine Ouest (GPSO) d'un centre technique mutualisé entre GPSO, la ville et le Conseil départemental ;
- l'implantation d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement du viaduc de Saint-Cloud de la DIRIF et du regroupement des trois centres équestres de Boulogne sur une parcelle de 6 ha de propriété État et affectée à la DIRIF située au bord de l'autoroute, rue de l'Abreuvoir.

2 Des outils pour accompagner les collectivités et leurs projets

Dans la continuité de 2019, l'année 2020 a été consacrée à l'accompagnement des collectivités, en partenariat avec les services de l'Etat chargés de l'hébergement et du logement et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour la préparation des conventions de renouvellement urbain, ainsi qu'au lancement des travaux de préparation des contrats de projet partenarial d'aménagement (PPA) pour les communes de Villeneuve-la-Garenne et Argenteuil.

En parallèle, les services de l'Etat ont poursuivi l'accompagnement des collectivités territoriales désireuses de contribuer significativement au développement de l'offre de logement, en accompagnant la mise en œuvre des contrats d'intérêts nationaux (CIN) de Clichy, Clamart et Fontenay-aux-Roses.

Les CIN de Clichy et de Clamart Fontenay aux Roses

Pour l'année 2020, les principaux enjeux concernent :

- A Clichy, les friches mutables sur le foncier Etat (INALCO, délaissés BUCSO), les équilibres habitat-emploi et les risques environnementaux (pollution et inondation) ;
- Pour le CIN Panorama de Clamart, Fontenay-aux-Roses, la question du devenir du foncier inconstructible sous les lignes à haute tension, la stratégie à développer pour le maintien des activités productives du secteur, en particulier dans la Zone d'activité d'économie de Novéo ont été les principaux sujets de discussions en 2020.

Accompagner la mise en place des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, PLU-i

Depuis la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, la compétence plan local d'urbanisme (PLU) relève des intercommunalités. Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est devenu la norme.

Dans les Hauts de Seine, l'Etat a lancé une démarche de diagnostic concrétisée par la rédaction d'une note d'enjeux de l'Etat pour le territoire de Vallée Sud Grand Paris (VSGP) et par le démarrage des travaux de diagnostic partagé avec le territoire Boucle Nord de Seine (BNS).

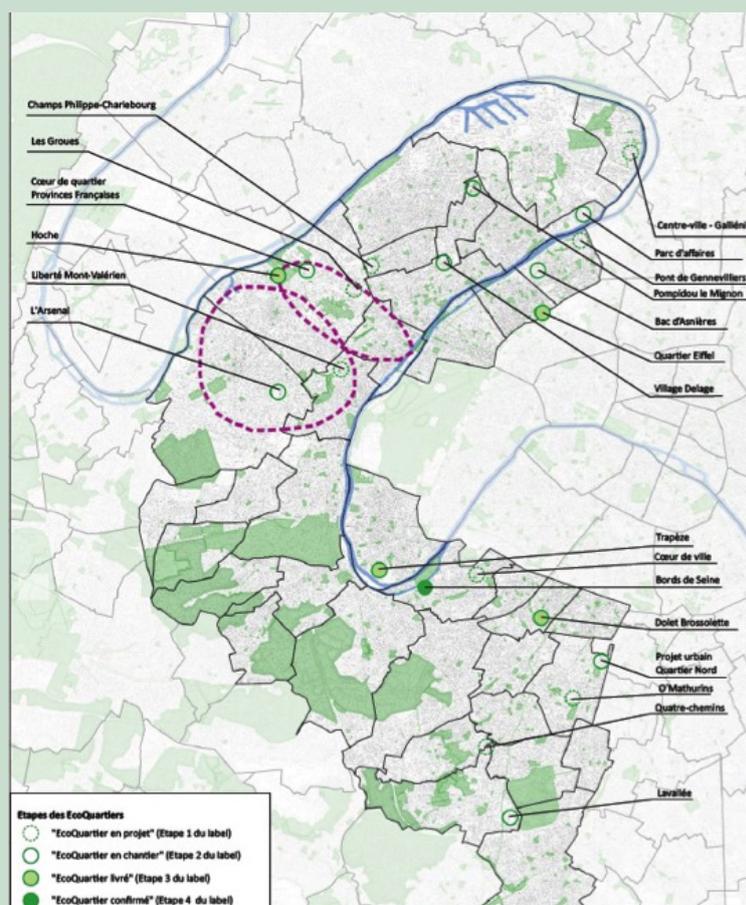
L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

Un territoire durable et équitable

1 Transition écologique et protection de l'environnement

EcoQuartiers

Avec ses **21 quartiers** labellisés ou diplômés (contre 16 en 2018), le département des Hauts-de-Seine est **le département de France le mieux doté en EcoQuartiers**, signe de la volonté accrue des communes de s'inscrire dans une démarche d'aménagement durable du territoire.



Source : Unité Départementale de l'environnement de l'aménagement et des transports (UDEA 92)

2 La gestion du risque industriel et la protection des sites classés

Le département comprend 68 sites à autorisation et 68 sites à enregistrement, parmi lesquels 10 sites classés SEVESO (3 seuil Haut et 7 seuil bas). De plus, le territoire compte 114 sites BASOL et 108 SIS. En 2020, les services de l'Etat ont accentué leur action sur le terrain malgré le contexte de la crise sanitaire, et a mené **150 inspections**, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2019. Ces inspections ont conduit à 21 arrêtés de mise en demeure, 1 arrêté de suspension et 4 arrêtés d'astreintes administratives.

Doté de 29 sites classés au titre de l'environnement, le département des Hauts-de-Seine, densément peuplé et soumis à une forte pression urbaine, est toutefois le département de petite couronne le plus riche en espaces protégés.

Le nombre de dossiers déposés au titre de protection de sites dans les Hauts-de-Seine ne cesse d'augmenter, puisque 37 dossiers ont fait l'objet d'une autorisation ministérielle entre 2018 et 2020, alors qu'ils étaient au nombre de 25 entre 2015 et 2017, et cette tendance devrait se confirmer sur 2021-2023.

Les étangs de Corot

Les étangs de Corot, site classé situé sur la commune de Ville-d'Avray, sont constitués de 2 étangs, dont les 2 retenues, gérées par le centre des monuments nationaux (CMN) sont réglementées au titre des barrages, avec l'étang amont et l'étang aval.

Un audit des deux barrages a révélé que ceux-ci présentaient, du fait de leur vétusté, un risque élevé de rupture et, par suite, d'inondation.

Aussi, l'Etat s'est mobilisé aux côtés du CMN, maître d'ouvrage, et de la ville pour mener des travaux de sécurisation qui ont démarré en 2020.



L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

3 L'urbanisme, la planification et la construction durable

En 2020 l'Etat a poursuivi la promotion de la qualité de la construction dans le département en contrôlant **17 opérations, soit 1 100 logements contrôlés in situ** (contre 8 opérations et 400 logements contrôlés en 2018). Ces contrôles ont principalement été effectués sur les parties communes en période de Covid.

La construction a connu une baisse sensible en 2020 en raison de la crise sanitaire et de l'arrêt des chantiers pendant le 1er confinement. En 2020, le nombre de permis autorisés pour la construction de logements dans les Hauts-de-Seine était ainsi en baisse de 20 % par rapport à l'année précédente.

Signature en 2020 du pacte national pour la relance de la construction durable

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Gouvernement et notamment du Pacte national pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020, **une aide à la relance de la construction durable sera octroyée aux communes afin d'accélérer la reprise de la construction, tout en favorisant une utilisation plus efficiente du foncier déjà urbanisé ou ouvert à l'urbanisation.**

Ce dispositif de l'Etat, qui vise à soutenir les collectivités territoriales face à une importante densité urbaine, à la rareté et au coût du foncier dans le territoire hautsévranais débutera en 2021.

- **1er département de France en nombre**

d'Ecoquartiers (toutes étapes confondues), avec 21 quartiers labellisés ou diplômés EcoQuartiers

- **150 inspections**

menées sur les installations classées, +28% par rapport à 2019 (117 en 2019)

- **3 sites classés SEVESO**

Haut, 114 sites BASOL et 108 SIS

Adapter l'offre de logement

1 *Promotion de l'équilibre habitat – emploi et rénovation énergétique*

Le rééquilibrage bureaux-logements

Afin de poursuivre le rééquilibrage bureaux-logements sur le territoire altois qui concentre une très forte proportion de bureaux, les services de l'Etat ont instruit en 2020, 48 dossiers de demandes d'agrément bureaux, pour une surface totale de 802 916 m². 32 demandes ont reçu un avis favorable, 1 projet a été refusé et 9 ont été ajournés.

Les demandes d'agrément concernent des projets d'envergure à l'instar du projet SCI de LA TOUR EIFFEL à Puteaux, le Clichy Urban Osmose (projet retenu dans le cadre du concours « Inventons la Métropole du Grand Paris ») ou encore le projet de la SAS la Main Jaune à Levallois-Perret.

En outre, le développement du télétravail induit par la crise sanitaire a conduit l'Etat à poursuivre cette démarche de rééquilibrage, à travers une réflexion visant à aboutir à une nouvelle doctrine d'agrément de bureaux déclinée opérationnellement courant 2021.

Emploi et rénovation énergétique

En parallèle, les services de l'Etat, au travers de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), ont été pleinement mobilisés en 2020 autour des priorités que constituent la rénovation énergétique des logements privés ainsi que la prévention et l'accompagnement des copropriétés dégradées. Les crédits de la délégation locale de l'ANAH se sont ainsi élevés à 7 322 359 € en 2020, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2019.

Le dispositif « **Ma PrimeRénov'** » a été lancé le 1er janvier 2020, en remplacement du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des aides « Habiter mieux » de l'ANAH.

Elle concerne tous les propriétaires occupants souhaitant entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans leur résidence principale.

2 *Une offre de logement social renforcée dans un territoire disposant d'un foncier très contraint*

Taux SRU en 2020 dans les Hauts-de-Seine : 28,34 %

Au 1er janvier 2020, le département des Hauts-de-Seine dénombre **208 852 logements sociaux** pour 734 592 résidences principales, soit **28,34 % de logements sociaux, ce qui reste stable par rapport à 2019 (28,38 %)**.

De très fortes disparités demeurent entre les communes du département, avec des taux variant de 6,46 % à 66,84 %.

En 2020, le nombre de communes demeurant en deçà du seuil des 25% a toutefois diminué, passant de 19 communes contre 21 communes en 2019. Les communes de Sceaux et de Sèvres ont en effet atteint le seuil et ne sont plus déficitaires. Par ailleurs 10 communes restent à un taux supérieur à 35 %.

L'année 2020 a été marquée par la réalisation du bilan triennal de la période 2017-2019 au titre de la loi SRU, qui a conduit pour la période 2020-2022 à la carence de 7 communes (Bois-Colombes, Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Saint-Cloud et Ville d'Avray).

En revanche, 3 communes sont sorties de manière anticipée de la liste des communes carencées (Courbevoie, Asnières et la Garenne-Colombes).

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

La construction de logements sociaux ralentie par la crise sanitaire

En termes de bilan quantitatif, plus de 10 000 logements sociaux ont été agréés durant la période triennale 2017-2019 dont 60% sur les communes soumises à une obligation de rattrapage SRU, et 35 % si l'on ne considère que les communes carencées.

- **208 852 logements sociaux** en 2020, soit **28,34 %** des résidences principales

- **1 900 logements sociaux** agréés en 2020

- **28 %** des attributions de logements sont faites au profit des publics prioritaires

- **7 300 places d'hébergement généraliste ouvertes** soit 1000 de plus qu'en 2019



L'objectif de production de logements sociaux pour les Hauts-de-Seine, calculé sur la base du rattrapage SRU des communes déficitaires, s'élevait en 2020 à 4 687 logements. Le contexte de la crise sanitaire ayant eu des répercussions notables sur le processus de programmation, seuls **1 900 logements** ont finalement été agréés en 2020. Cette situation a entraîné une sous-consommation des subventions attribuées.

La demande de logement social dans les Hauts-de-Seine demeure très forte : elle représente désormais **15 % de la demande régionale**. **Au 31 décembre 2020, 113 155 demandeurs de logement social d'Ile de France souhaitent en premier choix un logement dans les Hauts-de-Seine, soit 5,5 % de plus qu'en 2019.**

La crise sanitaire a par ailleurs fortement ralenti le processus d'attribution des logements, qui est en baisse de 17,6 % sur l'année 2020, en raison de la difficulté de fonctionnement des commissions d'attribution, de la diminution des rotations dans le parc social et du retard de livraisons des programmes neufs. Les attributions au bénéfice des publics prioritaires représentent 28 % des attributions totales et sont orientées principalement vers les ménages reconnus au titre du Droit au logement opposable (DALO).

Moderniser le service public

1 Relations avec les usagers

Délivrance des titres : CNI, Passeports, Carte VTC, permis de conduire

Le Centre d'expertise ressource titres (CERT), localisé à la sous-préfecture de Boulogne, instruit et valide l'ensemble des demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI) et passeports déposées par les usagers dans les mairies du département équipées en stations biométriques (34 sur 36). Le CERT a poursuivi son activité pendant la crise sanitaire dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) et est parvenu à éliminer un stock de plus de 7 000 dossiers existant au début du premier confinement.

En 2020, le CERT a validé **213 260 titres** (dont 121 191 CNI et 92 069 passeports), en baisse par rapport à 2019 (296 061 titres délivrés), en lien notamment avec la fermeture des frontières pendant la crise sanitaire.

On note une amélioration du délai de traitement du CERT, à compter de la réception dématérialisée du dossier jusqu'à validation ou refus, qui est passé de 5 jours en 2019, à **3 jours** en 2020, délai largement plus court que la valeur cible ministérielle de 9 jours.



Accueil des contribuables

La Direction départementale des finances publiques (DDFIP) a permis de maintenir un niveau très satisfaisant de résultats pour l'année 2020. Les deux confinements ont coïncidé avec les temps forts de l'année fiscale que sont la campagne de déclaration des revenus au printemps et le paiement des impôts à l'automne.

Les services de gestion se sont investis afin de développer l'offre de service à distance et les importantes mesures de simplification que constituent le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (depuis 2019) et la déclaration automatique des revenus mise en œuvre pour la première fois en 2020, ainsi que l'offre de paiement de proximité assuré par plus de 80 buralistes de la Française des jeux, sur 35 des 36 communes du département.

La DDFIP a aussi mis en œuvre la « transparence des résultats dans les services publics » qui s'est traduite dans le département par l'affichage des résultats en matière de service rendu aux usagers particuliers et professionnels, dans chacun des Centres des finances publiques du département.

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

LA DÉCLARATION DE REVENUS DANS LE 92 EN QUELQUES CHIFFRES



578 561

Déclarants en ligne

+ 232 723
déclarations automatiques

909 200

Déclarations intégrées dans Illiad

+ 1,62%
par rapport à 2019

Un taux de saisie des déclarations de **101,67%**
86 662 déclarations papier soit 2,53% des déclarations déposées (208 095 en 2019)

RELATION AVEC LES USAGERS : UN RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL À DISTANCE



87 289
Appels



9 321
RDV



14 581
Accueil généraliste



176 804
Contacts dématérialisés

E-contacts reçus
83 126 **+ 65,42 %**
Par rapport à 2019

Courriels reçus
93 678 **+ 16,8 %**
Par rapport à 2019

TOTAL Environ
288 000
Contacts

Source : Direction départementale des finances publiques (DDFIP) 92

2 Accueil des ressortissants étrangers

Bien que contraints de cesser temporairement l'accueil physique des étrangers (1000 usagers reçus par jour en temps normal) durant le premier confinement, les services de la préfecture et des sous-préfectures ont maintenu leurs activités. Ainsi une augmentation d'activité a été constatée, avec **50 730 titres de séjours délivrés en 2020** contre 45 306 en 2019.

Cette augmentation s'explique par un traitement plus important de renouvellement de titres de séjour pluriannuels arrivant à échéance en 2020.

Le guichet unique des **demandeurs d'asile (GUDA)** a par ailleurs enregistré **3 397 demandes en 2020**, contre 4 392 en 2019, cette baisse traduisant la diminution des flux migratoires pendant la crise sanitaire.

La plateforme de **naturalisation** a enregistré **4 767 demandes en 2020**, soit une légère baisse par rapport à 2019 (5 580). En outre, 3 515 décrets de naturalisation ont été remis directement aux usagers en 2020, les cérémonies officielles de remise de décrets de naturalisation étant impossibles en raison de la crise sanitaire.

Mineurs non accompagnés

En juillet 2020, un protocole a été mis en place entre le Conseil départemental et la préfecture afin de faciliter l'accès aux rendez-vous des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en vue de l'examen de leur situation relative au droit de séjour.

Ainsi, en 2020, 93 MNA ont été reçus en préfecture et la majorité d'entre eux a obtenu un titre de séjour.

La collaboration entre le département et la préfecture s'est encore renforcée après l'instruction du ministre de l'intérieur du 21 septembre 2020 relative à l'examen anticipé des demandes des MNA confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Conseil départemental. Conformément aux instructions ministérielles, les jeunes sont reçus avant leur majorité afin de faciliter leur insertion professionnelle et éviter les ruptures de droits.

La préfecture des Hauts-de-Seine reçoit désormais à Nanterre, l'intégralité des mineurs non accompagnés arrivant à la majorité (date d'effet au 01 janvier 2021).

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

Le développement de l'offre dématérialisée pour les étrangers

La crise sanitaire a provoqué l'accélération du déploiement de l'offre dématérialisée d'accueil des usagers. Pour l'accueil des ressortissants étrangers, le recours à la convocation par SMS, la prise de rendez-vous par internet et la possibilité de dépôt des dossiers de manière dématérialisée se sont largement développés. L'année 2020 a aussi vu la poursuite de la mise en place de l'ANEF (Administration Numérique pour les étrangers en France).

Une nouvelle étape a été franchie en septembre 2020 avec le dépôt dématérialisé des dossiers étudiants à la sous-préfecture d'Antony et à la préfecture de Nanterre. **3 906 demandes de titres de séjour étudiants** ont ainsi été déposées par voie dématérialisée entre le 15 septembre et le 31 décembre 2020.



Cette dématérialisation s'accompagne d'une modernisation et d'une simplification des procédures, permettant de fluidifier les échanges entre l'administration et les usagers, de réduire les délais d'instruction et de renforcer la lutte contre la fraude.

De plus, le programme ANEF applique le principe du « dites-le nous une fois » qui permet aux usagers de fournir moins de documents qu'auparavant, grâce à la mise en commun des informations. Le déploiement de l'ANEF se poursuivra en 2021 - 2022, avec l'ouverture du dépôt des dossiers de demande de titre de séjour « Passeports - Talents » (en mai 2021) ou encore la demande de duplicata (en août 2021), afin d'aboutir au dépôt dématérialisé de l'ensemble des titres de séjour à la fin 2022.

Relations usagers

- **50 730 titres de séjours** délivrés en 2020 contre 45 306 en 2019

- **3 906 demandes de titres de séjour** étudiants réalisées via le dépôt dématérialisé (ANEF) entre le 15 septembre et le 31 décembre 2020 (1 837 pour la sous-préfecture d'Antony, 2 069 pour Nanterre)

- **CERT : délai de traitement de 3 jours** (5 jours en 2019, cible nationale de 9 jours) et 101 dossiers par agent (80 cible nationale)

Protéger les plus vulnérables

1 Cohésion sociale

En 2020, la préfecture a mis en œuvre la feuille de route régionale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle a ainsi financé 27 projets couvrant les axes prioritaires de la feuille de route : l'accès aux droits (inclusion numérique), le soutien à la parentalité, l'accès à l'alimentation, le soutien scolaire, ainsi que l'emploi et les actions en faveur des femmes (isolées, en situation de précarité, victimes de violences). Cette action a été rendue possible grâce à une enveloppe de 500 000 € déléguée à la préfecture par la commissaire à la lutte contre la pauvreté au titre du plan pauvreté.

Par ailleurs, l'année 2020 marque la mise en place des **3 premières maisons France Services** labellisées au 1er janvier dans le département, au sein des communes Quartiers prioritaires de la ville (QPV) d'Antony, de Villeneuve-la-Garenne et de Colombes, facilitant l'accès aux services publics pour leurs habitants.



Inauguration France Services Villeneuve La Garenne
Source : Préfecture des Hauts-de-Seine

2 Le dispositif d'accueil, dans le cadre du plan migrants

Au 14 octobre 2020, les centres d'hébergement du département accueillent 2 402 demandeurs d'asile et réfugiés. On compte 13 centres d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (1503 places HUDA), 3 centres provisoires d'hébergement (410 places CPH), et 3 centres d'accueil de demandeurs d'asiles (445 places CADA). En outre le département dispose d'un centre de préparation au retour (CPAR) d'une capacité de 44 places.

Le Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES de Nanterre) ouvert en 2018 et disposant de 144 places, a fermé ses portes le 30 juin 2020, la convention d'occupation avec le propriétaire arrivant à échéance.

Bilan du CAES (mars 2018 – juin 2020)

- 144 places
- 5 100 personnes accueillies sur 3 ans
- 72 nationalités accueillies
- 550 réfugiés accueillis
- 18 jours d'hébergement moyen (16 jours avant le confinement)
- 1 942 personnes orientées en région
- 1 500 en HUDA en Ile-de-France
- 68 réfugiés en CPH
- 11 en centre de préparation à l'aide au retour

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

Les mobilisations de crise et la stratégie prospective de création de places

Deux opérations de mise à l'abri ont eu lieu en **juillet** et **novembre** 2020 mobilisant **six sites** dans les Hauts-de-Seine. Un total de 608 personnes a été accueilli dans des hôtels, gymnases et cités étudiantes de différentes communes du département. Une autre opération de mise à l'abri de grande ampleur s'est également déroulée le **28 janvier 2020**, au cours de laquelle deux sites ont été mobilisés dans les Hauts-de-Seine et **220 personnes** ont ainsi pu être orientées.



Opération de mise à l'abri du 28 janvier 2020
Source : Préfecture des Hauts-de-Seine

Insertion des primo-arrivants et bénéficiaires de la protection internationale (BPI)

L'Etat participe au financement de l'insertion des primo-arrivants et réfugiés à travers les crédits du Budget opérationnel de programme (BOP) 104 « Accueil et accompagnement des étrangers primo-arrivants ». Ces crédits, dont le montant a doublé en 2020, sont destinés à un public étranger résidant en France depuis moins de 5 ans, signataire d'un contrat d'intégration républicain (CIR). Il finance notamment des projets relatifs à l'accès à l'emploi, à l'apprentissage de la langue ou encore à l'appropriation des valeurs de la République. 75 projets portés par 50 structures ont été réceptionnés en 2020. **75 actions** ont été retenues. Ainsi, l'ensemble des actions du BOP 104 ont pu être financées à hauteur de **757 118 €**.

Créé par le Préfet des Hauts de Seine en 2018 afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et de coordonner l'action de l'Etat en la matière, le **pôle de compétence « intégration des étrangers primo-arrivants »** a poursuivi son activité en 2020.

Des sessions de recrutement dans le domaine de la restauration et de manutention à Rungis ont notamment été menées dans le HUDA d'Antony.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet 2020 du fonds d'innovation RH (FIRH), la préfecture des Hauts-de-Seine a obtenu une contribution du FIRH pour le recrutement de **4 jeunes volontaires réfugiés** (Volont'R), qui interviendront en renfort à l'accueil général et à la préfecture des Hauts de Seine.

Accueil et orientation des demandeurs d'asile et primo-arrivants :

- **757 118 €** destinés à l'intégration des primo-arrivants (BOP 104)
- **2 402** personnes accueillies dans 20 centres / **13 centres d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asiles (HUDA)**, 3 centres provisoires d'hébergement (CPH), 3 centres d'accueil de demandeurs d'asiles (CADA)
- **3** opérations de mise à l'abri et **828** personnes mises à l'abri au sein de structures temporaires d'hébergement dans les Hauts-de-Seine en 2020
- **4** jeunes réfugiés Volont'R recrutés par la préfecture des Hauts-de-Seine dans le cadre du Fonds d'innovation RH (FIRH)
- Création d'un **comité technique de l'immobilier public** à l'initiative du Préfet des Hauts-de-Seine, réuni pour la première fois le 16 juin 2020

3 Lutte contre les violences faites aux femmes et promotion de l'égalité femmes-hommes

La lutte contre les violences faites aux femmes s'est déclinée sur le territoire tout au long de l'année 2020, incarnée par l'action de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE).

Les données de 2020 démontrent un fort impact des mesures liées à la crise sanitaire sur l'augmentation des violences intrafamiliales, incluant les violences conjugales. Durant le 1er confinement, les interventions des forces de l'ordre à domicile ont augmenté de plus de **42 %** entre 2019 et 2020 sur la même période, et les appels reçus au 3919 ont triplé (23 140 en 2019 contre 79 228 en 2020).



Les forces de l'ordre se sont donc particulièrement mobilisées dans les Hauts-de-Seine afin de venir en aide aux victimes de violences.

Le déploiement d'un réseau de référents au sein des commissariats a permis d'assurer et de renforcer la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes dans le département. Depuis 2019, 79 policiers ont ainsi été formés.

La convention portant sur le protocole départemental d'action pour le repérage, la protection et l'orientation des femmes victimes de toutes formes de violences au sein des maternités des Hauts-de-Seine, signé en 2015, a été renouvelée par voie d'avenant en 2020. Son objectif est d'améliorer la sécurité et le parcours judiciaire des femmes enceintes victimes de violences,

notamment en facilitant le dépôt de plainte et en sécurisant leur séjour au sein des établissements. Une nouvelle convention sera définie en 2021 pour la période 2021-2023.

Le tribunal judiciaire de Nanterre a fait le constat d'une hausse de 60 % du nombre de dossiers traités par les juges aux affaires familiales relevant de la protection de la victime entre 2019 et 2020, soit 136 décisions en 2020, contre 86 en 2019. La forte mobilisation de l'Etat dans la lutte contre les violences faites aux femmes, décrétée grande cause du quinquennat, s'est traduite à travers l'augmentation constante des crédits alloués au BOP 137 depuis 2017 (égalité entre les femmes et les hommes), avec 222 283 € en 2018, 270 952 € en 2019 et **278 000 € en 2020**, augmentation qui devrait se poursuivre en 2021. Ces chiffres témoignent de la visibilité croissante donnée à ces problématiques.



Tribunal de Grande Instance de Nanterre
Source : Préfecture des Hauts-de-Seine

En 2020, la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) a fixé parmi ses objectifs la poursuite de la dynamique du Grenelle de lutte contre les violences conjugales, le renforcement de la lutte contre la prostitution ainsi que la facilitation de l'accès à l'emploi des femmes les plus démunies. Les crédits du BOP 137 ont permis de financer différentes associations dans leurs actions de prévention et de lutte contre les violences, de lutte contre la prostitution et l'accompagnement des victimes ainsi que dans la création et l'animation d'établissements d'information, de consultation et de conseil familial.

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

4 Politique de la ville

En 2020, les crédits de droit commun ont été largement mobilisés en direction des Quartiers politique de la ville (QPV). Sur chacun des BOP, au moins 50% des crédits ont été alloués aux QPV (51 % pour le BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité », 60 % pour le BOP 163 « Jeunesse et vie associative », 88 % pour le BOP 177, action 11 « Prévention des exclusions » et 70 % pour le BOP 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »).

Les crédits du BOP 147, spécifiquement dédiés à la politique de la ville, sont calculés selon le taux de population en géographie prioritaire actualisé en 2017, soit 103 138 habitants. La dotation initiale du BOP 147 s'élève pour 2020 à 4,25 M€, montant stable par rapport aux deux dernières années. Les dépenses du programme ont été réalisées selon la répartition suivante : 73 % pour le pilier social du contrat de ville, incluant le programme de réussite éducative, 26 % pour le pilier développement économique et emploi, et 1% pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain et l'ingénierie.

De plus, deux labellisations nationales sur le département (cité éducative de Gennevilliers et cité de l'emploi d'Asnières-sur-Seine) et deux régionales (cités éducatives de Nanterre et de Villeneuve-la-Garenne) ont abondé l'enveloppe initiale de 400 000€.

En outre, des crédits supplémentaires exceptionnels ont été délégués dans le cadre de la crise sanitaire, portant ainsi la dépense globale des crédits du BOP 147 à près de **6,3 M€**.

La préfecture des Hauts de Seine et notamment les 6 délégués du préfet, se sont mobilisés sur le terrain pour déployer des dispositifs exceptionnels d'aide aux habitants des QPV, particulièrement touchés par les effets de la crise sanitaire. Parmi ces mesures, ont été priorisés la lutte contre la fracture numérique, avec la distribution de 700 tablettes, 9 ordinateurs et équipements de connexion informatique aux familles en QPV, mais aussi la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien aux associations de proximité, les quartiers d'été (56 actions financées), ou encore les quartiers solidaires (60 actions financées).



Opération tablettes MVCS 92

Source : Préfecture des Hauts-de-Seine

En 2020, **66 adultes relais** ont assuré des missions de médiation sociale et culturelle auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Concernant la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la ville, l'année 2020 a été marquée par la validation en comité d'engagement d'un nouveau projet de renouvellement urbain : le quartier des Hauts d'Asnières-sur-Seine, portant à 6 le nombre de projets du NPNRU (nouveau programme de rénovation urbaine) validés dans les Hauts-de-Seine. Pour l'année 2020, environ 830 M€ ont été investis par l'ANRU sur le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du NPNRU.

Renforcer la cohésion sociale

1 Garantir une offre éducative de qualité dans un contexte de crise

Un réseau scolaire d'une forte densité

En 2020, **301 938 élèves** ont été scolarisés dans les Hauts-de-Seine. Hormis pendant le 1er confinement du printemps 2020, les écoles et établissements sont restés ouverts, limitant ainsi les conséquences psychologiques, sociales et éducatives de la crise, tout en respectant un protocole sanitaire strict.

En 2020, 586 écoles publiques et 85 privées ont accueilli 165 364 élèves, 99 collèges publics et 34 privés ont accueilli 76 331 élèves, et 53 lycées publics et 25 privés ont accueilli 60 243 élèves.



ELÈVES ACCUEILLIS en 2020

	Ecoles publiques	Ecoles privées	
	586	85	165 364
Collèges	99	34	76 331
Lycées	53	25	60 243

Education - Etablissement EPS

Pour la troisième année consécutive, le nombre d'élèves dans le 1er degré est en baisse, avec 1 520 élèves de moins en 2020 qu'en 2019. Cette baisse d'effectifs, accompagnée de créations d'emplois (186 emplois créés depuis 2017), permet d'améliorer le taux d'encadrement professeurs / élèves. L'effort de création de postes de remplaçants s'est poursuivi en 2020, avec 25 créations de postes, pour un total de 205 postes de créés depuis 2013.

L'école européenne de Courbevoie

L'ouverture de l'école européenne « Paris La Défense » à Courbevoie, qui possède une section anglophone, s'intègre dans le projet de développement du territoire autour des langues vivantes et de l'ouverture à l'international

La France a été retenue en 2018 pour accueillir le siège de l'Autorité Bancaire Européenne précédemment installée à Londres. Afin de garantir les besoins spécifiques de scolarisation des enfants des fonctionnaires européens, **la quatrième école européenne de France a ouvert ses portes à la Défense, sur le territoire de la commune de Courbevoie.** Les premiers élèves ont pu y être scolarisés à la rentrée 2019 dans les locaux du Lycée Lucie Aubrac ainsi que dans plusieurs locaux prêtés par la mairie de Courbevoie.

L'établissement fait l'objet d'un projet pédagogique singulier : **il accueille, de la maternelle à la terminale, les enfants de fonctionnaires européens et les élèves du territoire des Hauts-de-Seine.** L'établissement dispense des enseignements polyglottes selon un cahier des charges strict établi par le secrétariat aux écoles européennes de l'Union Européenne. Ce fonctionnement particulier donne lieu à une coopération exceptionnelle entre les services de l'éducation nationale et les trois collectivités concernées : la mairie de Courbevoie pour les niveaux maternelles et primaires, le Département pour le niveau Collège et la Région pour le niveau Lycée.

En 2020, **225 élèves ont été scolarisés à l'école européenne de la Défense.**

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

Garantir l'égal accès à l'éducation

Le déploiement de la mesure nationale de dédoublement des classes de Grande Section, CP et CE1 au sein des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), qui constitue aussi une réforme prioritaire du gouvernement, s'est poursuivi en 2020.

Part des classes de GS, CP et CE1 dédoublées 2020

	Grande section % classes =< 15	CP % classes =< 15	CE1 % classes =< 15
REP +	41%	100%	100%
REP	1%	100%	100%

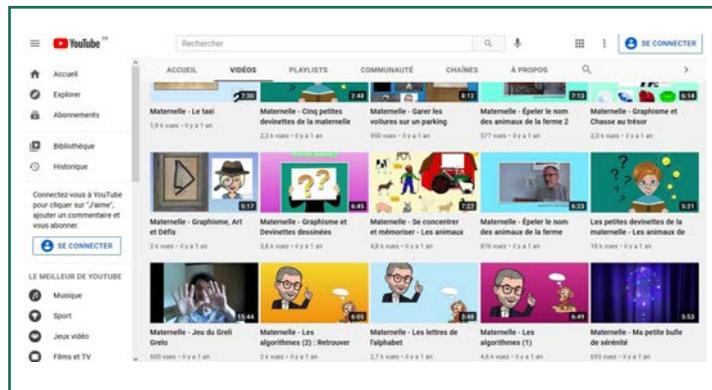
Source : Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN 92)

Par ailleurs, afin de mieux accompagner les élèves en situation de handicap et leurs familles, **56 Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) ont été créés en 2020.**

Ils permettent de répondre rapidement aux notifications d'accompagnement et d'éviter les ruptures par une meilleure anticipation des recrutements des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Dans chaque PIAL, un coordonateur en lien étroit avec l'équipe enseignante s'assure de l'adaptation continue aux besoins des élèves. Actuellement, 2 837 élèves du département sont aidés d'un AESH.

Faire face à la crise sanitaire

Un accueil a été organisé pour les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (soignants, policiers, transporteurs...), dans une soixantaine d'écoles et une quarantaine de collèges, qui ont permis de recevoir chaque jour jusqu'à **1 000 enfants.**



De plus, la continuité pédagogique de la maternelle au lycée a été mise en œuvre : lorsque les cours ont cessé au moment du 1er confinement, les enseignants se sont mobilisés afin de maintenir un lien pédagogique à distance avec les élèves. Afin d'accompagner les élèves de maternelle et leurs parents, la Mission Maternelle 92 a conçu de nombreuses ressources, notamment numériques, nécessitant peu de matériel, afin de garantir la continuité des apprentissages pour tous les élèves de cycle 1. La chaîne YouTube de la Mission a ainsi comptabilisé plus de 36 000 vues.

Colos-apprenantes

Le dispositif « colos apprenantes », qui a débuté à l'été 2020 et sera reconduit en 2021, s'adresse aux enfants issus des QPV, des zones rurales, ou en situation socio-économique précaire dont les apprentissages scolaires ont souvent le plus pâti du contexte sanitaire. L'objectif est de permettre à ces jeunes de 3 à 17 ans de partir en été pour des séjours d'au moins 5 jours.

Le financement de ce dispositif est réparti entre l'Etat (jusqu'à 80 % du coût du séjour) et les collectivités (20 % minimum). Pour l'exercice 2020, le financement total du dispositif colos apprenantes s'est élevé à près d'1,2 M€ dans le département et a bénéficié à **2 765 enfants.**

Education et mémoire

En dépit du contexte sanitaire, l'Office national des anciens combattants (ONAC) a pu maintenir certains événements notamment la tenue de deux concours scolaires : Petits artistes de la mémoire et le Concours national de la Résistance et de la Déportation. La projection en plein air du film « La promesse de l'Aube » en août 2020 au mémorial du Mont-Valérien a également été maintenue. De plus, l'ONAC a soutenu financièrement sept écoles primaires dans la création d'un parcours culturel, musical et animé sur la Première Guerre mondiale, en partenariat avec les Archives départementales et l'illustrateur Barroux.

2 Soutenir le secteur de la culture

Le budget consacré par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) au département des Hauts-de-Seine était de **14 M€** en 2020.

Protéger, conserver et valoriser les patrimoines

On compte 155 édifices protégés au sein du département, soit 3,9 % du patrimoine protégé francilien, pour 4 % des crédits DRAC.

Deux opérations majeures de restauration sont à signaler en 2020 : la restauration de la façade principale du Palais des Arts et des Congrès Charles Aznavour à Issy-les-Moulineaux, et la restauration de l'Orangerie du domaine national de Meudon.

Trois mesures d'inscription ont par ailleurs été prises en 2020 : l'inscription de la chapelle et du gisant Roussel au cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine, le vitrail de Raphaël Lardeur, présenté à l'exposition internationale des Arts décoratifs de 1925 avant d'être installé dans la cage d'escalier d'une maison à Saint-Cloud, et la totalité de la maison construite par Jean Willerval aux abords du parc de Sceaux.

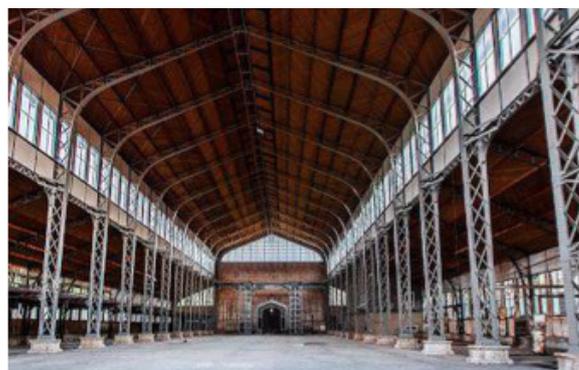
Parmi les dossiers à programme culturel notable figure notamment la valorisation et l'aménagement du Hangar Y et de l'étang de Chalais, dans le domaine de Meudon avec Culture et Patrimoine et la fondation Art Explora.

Enfin, 5 diagnostics d'archéologie et 3 fouilles préventives ont été réalisés sur le terrain en 2020, notamment une fouille à Clichy-la-Garenne qui a permis de mettre à jour pour la première fois en contexte scientifique des traces de Neandertal et de son environnement.

Soutenir la création

La DRAC soutient plusieurs lieux de création dans le département et notamment : deux centres dramatiques nationaux (CDN) que sont le Théâtre des Amandiers à Nanterre et le T2G à Gennevilliers. Le soutien qu'elle apporte aux secteurs du théâtre et connexes figure en troisième position après Paris et la Seine-Saint-Denis.

Le CDN de Nanterre, l'un des plus importants de France, a perçu 4,8 M€ de subventions d'équilibre de la DRAC en 2020 pour ses travaux.



Hangar Y source fondation Art Explora

Le service musique et danse de la DRAC poursuit son soutien à la création, le territoire des Hauts-de-Seine portant une identité musicale forte qui prend appui sur le projet de la Seine Musicale souhaité par le Conseil départemental. L'action de la DRAC s'articule principalement autour de l'accompagnement du secteur indépendant et des équipements structurants. Elle ainsi soutenu 7 projets (4 musique et 3 danse) et 2 festivals, au titre du Fonds festival 2020 (Covid-19).

Quatre nouveaux projets de Micro-Folies suivis par la DRAC ont émergé en 2020 pour une inauguration en 2021 : à Asnières, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine et une Micro-Folie itinérante portée par l'EPT Vallée Sud-Grand Paris.

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

Le département compte par ailleurs 42 enseignes de cinéma et 125 écrans, et 2 multiplexes sont actuellement en construction à Issy-les-Moulineaux sur l'Île Seguin.

Démocratiser la culture et transmettre les savoirs

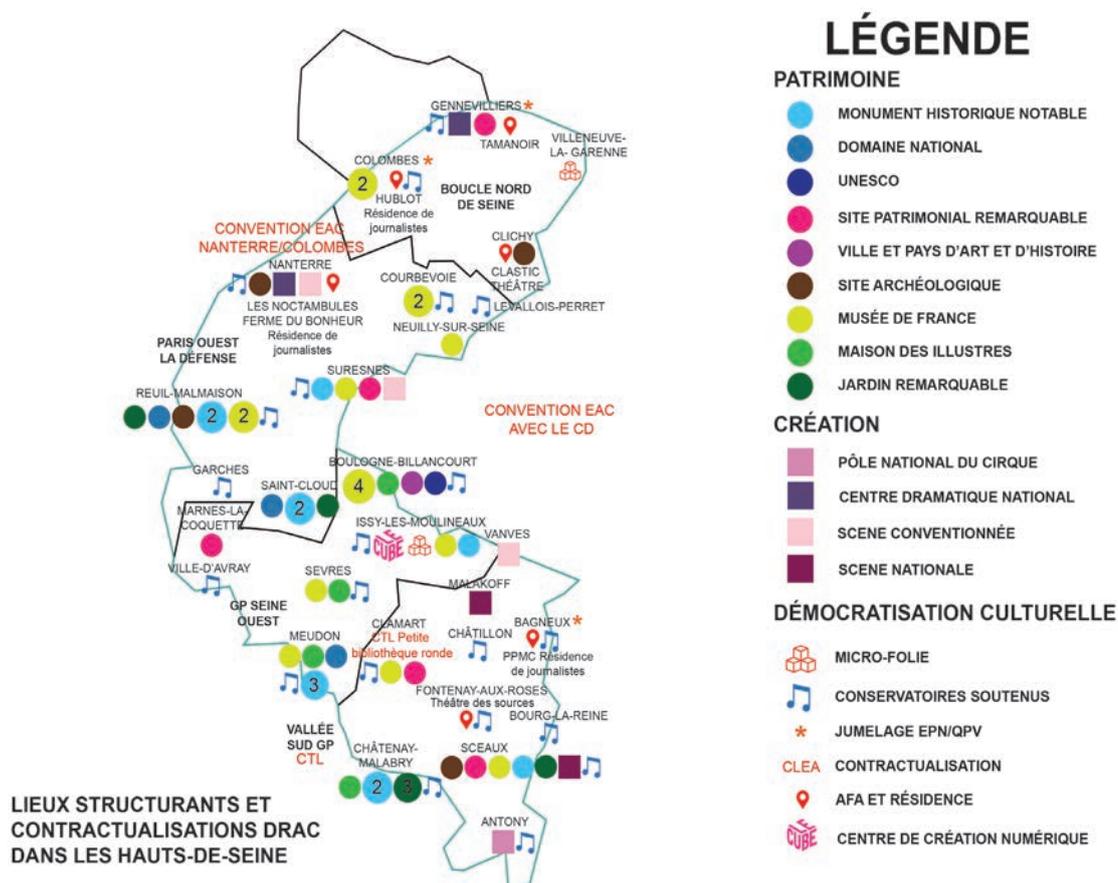
Un contrat « territoire-lecture » a été signé avec l'EPT Vallée Sud Grand Paris afin d'élargir les actions à des nouvelles communes. Enfin, le réseau actif de libraires « Libraires en Seine » a été accompagné par la DRAC dans le cadre de plusieurs dispositifs en 2020.

Le département compte toujours les 2 Contrats Local d'Education Artistique (CLEA) de Nanterre et Colombes. Par ailleurs, il dispose de 4 résidences artistiques et culturelles en milieu scolaire, et 2 jumelages avec des zones de sécurité prioritaires (Colombes-Gennevilliers / Panthéon ; Bagneux / Radio France).

De plus, pour prendre en compte d'autres quartiers prioritaires, la DRAC a élargi le périmètre géographique de ses interventions à Asnières, Châtenay-Malabry et Clamart, notamment. L'objectif pour 2021 est de contractualiser avec l'EPT Vallée Sud Grand Paris. Enfin, on compte 6 projets « Culture et Lien Social » en 2020.

Culture

- 14 M€ consacrés au département par la DRAC
- 155 monuments historiques, 3 nouvelles inscriptions en 2020
- 5 sites patrimoniaux remarquables, 2 en cours de réflexion



Soutenir les collectivités territoriales

1 Soutien à l'investissement public local

En 2020, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « classique », a permis de financer 21 projets à hauteur de **3 655 540 €** dans le département. Parmi ces projets, figurent la mise en œuvre du « Grand Plan d'Investissement en faveur de la transition écologique » (rénovation énergétique des bâtiments publics, soutien au développement de solutions de transports innovantes), mais également les besoins prioritaires en matière scolaire, les « Micro-folies » (musées numériques et lieux culturels) ou encore le financement de travaux de rénovation des bâtiments publics dans les communes de Rueil-Malmaison et Suresnes.

En outre, dans le cadre du plan de relance, l'Etat a abondé de façon exceptionnelle l'enveloppe départementale DSIL de **2 262 434 €**.

De plus, l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) de 769 883 € accordée au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, a permis de financer une opération de déploiement dans chacun des 94 collèges publics du département, d'une classe mobile de dix ultra portables et de dix écrans 24 pouces afin de renforcer les nouveaux usages numérique.

2 Contrôle de légalité

Les collectivités et établissements publics territoriaux ont télétransmis **48 914 actes en 2020**, soit une baisse de 3 % par rapport à 2019. En effet les collectivités, fortement impactées par la crise sanitaire, ont été amenées à prendre moins d'actes qu'habituellement, parfois dans l'impossibilité de se réunir en raison du confinement.

Ces actes ont donné lieu à 71 recours gracieux dont 76 % ont abouti à un retrait de l'acte litigieux, ainsi qu'à 19 recours contentieux dont 8 demandes de suspension.

Le contrôle reste soutenu sur les actes d'urbanisme et les communes carencées en logement sociaux, dans le prolongement des actions de contrôle menées depuis 2018 pour garantir le respect des dispositions de la loi SRU. La généralisation de la télétransmission pour les actes d'urbanisme est en progression constante avec un objectif de dématérialisation totale en 2022. Un contrôle renforcé a été effectué à la suite des élections municipales sur les emplois de cabinet et les emplois fonctionnels ainsi que sur les actes relatifs à la mise en place des institutions locales.

3 Contrôle budgétaire

La contractualisation entre l'Etat et les collectivités, lancée en 2018 pour faire participer les collectivités à la réduction du déficit public, s'appliquait à 10 des 16 collectivités concernées dans les Hauts-de-Seine, 6 d'entre elles n'ayant pas souhaité contractualiser. La contractualisation se traduit par la fixation d'une limite maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités, à ne pas dépasser. Le bilan est positif : l'ensemble des collectivités ont respecté leur engagement à l'exception de deux collectivités. En raison de la crise de Covid-19, la contractualisation a été suspendue pour l'exercice 2020, le renouvellement du mécanisme nécessitant un nouveau vote auquel le contexte ne se prêtait pas.

L'Etat engagé au plus près de nos concitoyens et aux côtés des collectivités territoriales

4 Conseil aux collectivités

Tout au long de cette année exceptionnelle, les services de l'Etat se sont mobilisés afin de soutenir et conseiller les collectivités territoriales, dans une démarche de collaboration accrue entre l'Etat et ses partenaires locaux. Ils ont apporté leur soutien à l'organisation des élections municipales, dont le scrutin a été fortement perturbé par le contexte sanitaire, le premier tour intervenant au début de la première vague de la pandémie, avec une annonce de confinement national le lendemain du vote, et un report du deuxième tour qui s'est finalement tenu fin juin. Aucune élection n'a été annulée dans le département.

L'Etat est également intervenu en soutien des collectivités territoriales avec le remboursement partiel des masques aux collectivités, à hauteur de **7,7 M€**. La Préfecture a aussi soutenu activement les collectivités afin de faciliter la mise en place des mesures transitoires prises pour assurer la continuité du service et le bon fonctionnement des collectivités durant la première période de confinement.

Enfin, l'Etat a apporté son soutien aux collectivités afin d'assurer le fonctionnement quotidien des trésoreries locales. Elle s'est assurée du paiement rapide des dépenses des ordonnateurs, et ainsi soutenir les entreprises dans les territoires tout en assurant le versement des avances et dotations. La mobilisation du réseau a également permis de garantir la paye des agents territoriaux. De plus, la DDFIP a été concernée par plusieurs expérimentations cette année, comme le compte financier unique (6 villes), la certification des comptes (ville de Sceaux) ou encore l'attestation de fiabilité des comptes (3 villes). En 2020, elle a réalisé l'évaluation de 32 biens contrôlés par l'Etat, a effectué 4 cessions et a notamment acquis les anciens locaux de la Banque de France au sein du Centre Administratif Départemental.

Soutien financier de l'Etat auprès des collectivités

- **Somme de la DSIL totale** (classique + relance) de plus de **6 M€** (3 655 549 € + 2 262 434 €) contre 5 639 375 en 2019
- **48 914 actes** transmis (3% de moins qu'en 2019)
- Dotations financières versées à l'ensemble des collectivités territoriales : **176 974 729** (investissement) environ **176,9 M€** (contre 153,5 M€ en 2019)/ 398 489 688 € (fonctionnement) environ **398,4 M€** (contre 384,6 M€ en 2019)
- **7,7 M€** de remboursement des masques aux collectivités par l'Etat

Préfecture des Hauts-de-Seine - 167/177 avenue Joliot-Curie - 92013 NANTERRE
Directeur de la publication : Laurent HOTTIAUX, préfet des Hauts-de-Seine
Composition : Préfecture 92 - Secrétariat général - Pôle de Coordination Interministérielle
Crédits photos : Préfecture 92 - Directions interministérielles et services déconcentrés
Création et réalisation : Creacyan Graphique
Impression : Préfecture 92

